

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **4 juillet à 18h30**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC
J LAFAGE – G REQUENA – M IBARS – A KELLY – M LEFEVRE
C BRISSEIS – N SEDKI – JC ARAGON – J HURTADO – B DANIS
C NEGRI-AZAIS – S SENEGA-SANCHEZ – S JEAN – W BIGNON
C CARRIE-MAHMOUKI – F PEREZ – P KAPPLER – G GUIRAUD

Absents représentés : C PINO par G GUIRAUD

Absents : S BASSI-ALLEMAND – M GROSSO – JF MARY – M PEREZ
A CHOUKROUN – S BERBEZIER

22. Tarifs « vente de produits touristiques publicitaires divers » Vente calendrier 2018

L'Office de Tourisme de Marseillan va mettre en vente un calendrier dédié à la Lagune de Thau.

Le tarif proposé à la vente aux particuliers est le suivant :
Calendrier 2018 : 15,00 € (quinze euros) l'unité

L'encaissement sera effectué par le régisseur et son suppléant et les mandataires de l'Office de Tourisme dans le cadre de la régie n°21302 étendue par décision du Maire 2016-026 concernant les recettes de divers produits publicitaires.

Les recettes sont encaissées selon le mode de recouvrement suivant :

- En numéraire
- Au moyen de chèques bancaires
- Par carte bancaire
- Par virement

Les recettes sont perçues contre remise d'une quittance électronique ou d'un reçu extrait d'un carnet à souches.

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver le tarif de 15,00 € mentionné ci-dessous

D'approuver le mode de perception.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE
À L'UNANIMITÉ**

Approuve le tarif de 15,00 € mentionné ci-dessous

Approuve le mode de perception.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL



The image shows the official seal of the Mayor of Marseille, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE MARSEILLE' and '434340 1'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Yves Michel'.